

## SENAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 23 MAI 1866.

---

### **Rapport de la Commission des Travaux publics, chargée d'examiner le Projet de Loi qui accorde au Département des Travaux publics des cré- dits spéciaux à concurrence de 1,160,000 fr.**

*(Voir les Nos 175 et 198 de la Chambre des Représentants.)*

---

Présents : MM. le Baron DE WOELMONT, Président; le Baron OSY, le Duc d'URSEL, STIELLEMANS, le Baron MAZEMAN DE COUTHOVE, HAROU, le Baron DE LABBEVILLE, et GILLÈS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Gouvernement soumet à vos délibérations un Projet de Loi tendant à allouer au Département des Travaux publics une somme de un million cent soixante mille francs, destinée à l'exécution de divers travaux dont les uns sont nécessaires, tels que la reconstruction d'un pont à Waelhem, et de celui sur la Meuse devant Dinant; d'autres sont de convenance, tels que des appropriations et restaurations des hôtels ministériels situés rues de la Loi, Ducale et de l'Orangerie; grille au jardin du Palais Royal, à Bruxelles, et continuation des travaux au palais des anciens princes de Liège. Quant à ce dernier objet, un membre demande, ainsi que la question en a été posée à la Section centrale de la Chambre des Représentants, si ce crédit sera le dernier sollicité pour cet objet.

Toutefois, la Commission des Travaux publics a l'honneur de vous proposer, Messieurs, l'adoption du Projet de Loi.

*Le Président,*  
Baron DE WOELMONT.

*Le Rapporteur,*  
GILLÈS DE S'GRAVENWESEL.